

**Relevé de décision du conseil municipal  
Séance du Vendredi 22 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier PADEY, Maire.

**Présents :** Julie Badin-Lecourt, Christian Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Simon Barlet, Fabien Elie, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Lionel Perraud, Steven Jacquin, Daniel Vincent.

**Excusé :** Daniel Barlet.

**Date de la convocation : 15 avril 2022 (quinze avril deux mille vingt-deux)**

**ORDRE DU JOUR :**

- Visite STEP d'Aimavigne après travaux,
- Projet bibliothèque,
- Demande de subvention Programme Leader,
- Demande de subvention Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Acquisition complémentaire à Marestel (parcelle A 1739),
- Questions diverses.

***Ouverture de la séance par M. Le Maire.***

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Manuel Arragain, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

Le précédent compte-rendu de la réunion du conseil du 10 Mars 2022 est validé et adopté à l'unanimité.

**1- Visite STEP Aimavigne**

Le conseil démarre la réunion par une visite de la STEP d'Aimavigne dont les travaux viennent de s'achever cette même semaine.

**2- Projet Bibliothèque**

Emilie Barlet accompagnée de Madame Muriel Leroy explique le nouveau projet de la Bibliothèque, les investissements budgétés à réaliser et l'objectif d'en faire un lieu ouvert pour tous les villageois.

Le lancement reste fixé pour le mois de Septembre 2022.

Il est précisé que la commune accueillera une stagiaire en juin – juillet pour la remise en place.

Une action est en cours avec une association en ce qui concerne les livres « désherbés ».

Une information à la population sera faite avant l'été.

### 3- Demande d'aide LEADER sur le projet « Développement oeno-cyclo-touristique de Jongieux ».

Monsieur le Maire rappelle l'ambition de développer la destination Jongieux en misant sur le caractère oeno-cyclotouristique de la destination.

Le site de Jongieux, classé Patrimoine national depuis juillet 2010 est ainsi reconnu pour le patrimoine remarquable que constitue son paysage naturel façonné par des décennies de travail de la vigne.

Ce caractère très fort conjugué à l'immédiate proximité du Lac du Bourget, du Rhône et de la Dent du Chat attire chaque année des cyclistes de plus en plus nombreux. Par ailleurs, l'œnotourisme a été répertorié comme un potentiel important de création de valeurs pour un village viticole et tous ses acteurs touristiques.

Monsieur le Maire propose qu'à ce titre la commune puisse se doter des équipements assurant l'accueil de ces clientèles touristiques de façon cohérente avec son environnement touristique en se dotant d'une station de lavage, d'une station de recharge de VAE, d'un banc technique et d'un espace de repos pour les cyclistes. Ce projet contribuera au développement d'une démarche de contribution du tourisme à l'économie locale. Ces équipements auront également vocation à être utilisés par les populations locales. Ils offriront un service au hameau central du village, à proximité immédiate des infrastructures telles que l'école, la mairie, salle des fêtes, et commerces à venir, et inciter à l'utilisation quotidienne de moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut faire l'objet de financements significatifs dans le cadre du programme Leader qui viendraient s'ajouter à d'autres sources de financements, régionaux notamment. Il invite le Conseil municipal à délibérer pour solliciter une demande de financement au titre du programme LEADER (mesure 19.2 du PDR) à hauteur de 80 % de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (10 voix pour) :**

- **Sollicite le financement au titre du programme LEADER,**
- **Valide le plan de financement de l'opération pour un montant total de 37 593,50 € HT,**
- **Mandate Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent.**

### 4- Demande d'aide régionale sur le projet « Développement oeno-cyclo-touristique de Jongieux ».

Monsieur le Maire a questionné le conseiller régional en charge du secteur et n'a pas pu avoir les réponses aux questions concernant les aides régionales 2022. En conséquence, au regard du flou actuel de la situation, Monsieur le Maire préfère reporter une éventuelle décision.

### 5- Acquisition complémentaire d'une parcelle à Marestel.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Pierre Bruiset a donné son accord pour céder gratuitement plusieurs parcelles lui appartenant sur le secteur.

La délibération 2022-02-06 du 11 février 2022 a validé cette acquisition, les actes administratifs pouvant être réalisés par la SAS pour un coût de 350 € HT par acte.

Cependant, la parcelle A 1735 permettant de régulariser l'emprise de l'actuel chemin n'a pas été intégrée dans la délibération 2022-02-06.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de passation d'un tel acte et donne lecture de l'article L 1311-13 du Code général des Collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, cet exposé entendu, à l'unanimité des présents (10 voix pour) :**

**Décide de confier à la S.A.S. le soin de rédiger l'acte administratif,**

- **Autorise l'acquisition de la parcelle A 1735, citée dans les conditions évoquées,**
- **Confirme l'acquisition des parcelles prévues par la délibération 2022-02-06 du 11 février 2022,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de ces parcelles,**
- **Autorise, conformément à l'article L 1311-13 du CGCT, Monsieur Stéphane Lamiral, en sa qualité d'adjoint au Maire, à représenter la Commune à l'occasion de l'acte administratif de vente.**

**Questions diverses :**

- Réunion prochaine entre les viticulteurs et la Chambre d'agriculture pour trouver des solutions de financement pour la mise en place d'une station collective de traitement des effluents viticoles.
- Fibre optique : du fait des difficultés à faire entendre aux entreprises en charge de l'installation, les contraintes liées au site classé, le dossier est à l'arrêt car la commune maintient sa position et souhaite conserver le plan initial d'enfouissement de la ligne principale.
- TDF : rencontre prochaine pour l'implantation d'un relais. Le site envisagé présente de nombreuses contraintes qui seront à lever par TDF.
- OAP Aimavigne : il est indispensable que le promoteur dépose rapidement un permis d'aménager. La Commune lui rappellera ses obligations en terme de délai, fixées dans la promesse de vente.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

**Le Maire,  
Didier Padey**

